

23.09.2014 - 14:00 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse: Pas de permis de mise à nu; Prise de position 23/2014 (presserat.ch/\_23\_2014)

Bern (ots) -

Parties: X. et Y. c. «Basler Zeitung» und «BaZonline»

Thèmes: Sphère privée / Accusations anonymes et gratuites / Dignité humaine

Plainte partiellement admise

Résumé:

Quand bien même des fonds publics sont en jeu, une personne assistée par l'aide sociale a droit au respect de sa sphère privée. Le Conseil suisse de la presse a dès lors rappelé à l'ordre la «Basler Zeitung» et «BaZonline» pour avoir publié en novembre 2013 un article contenant la photo et des détails sur la carrière d'un bénéficiaire d'une aide sociale.

La rédaction justifiait la publication en déclarant qu'il y avait un intérêt public à cela du moment que c'est la communauté qui finance l'aide sociale. En outre, la photo a été prise en un lieu public. Le Conseil de la presse conteste ce point de vue. L'intérêt que porte le public à ce thème ne justifie de loin pas la révélation de l'identité d'une personne par le texte et l'image, cela même si le nom n'a pas été indiqué. Les directives du Conseil de la presse disent clairement que de prendre en photo une personne même dans un lieu public n'est autorisé sans l'assentiment de la personne concernée que si celle-ci n'est pas mise en évidence. Or, le bénéficiaire de l'aide sociale a été nettement mis en relief sur la photo. Et les informations détaillées sur sa vie l'on rendu identifiable.

## Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Fürsprecherin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <a href="https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100761874">https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100761874</a> abgerufen werden.